

doc
CA1
EA
61R25
FRE

M
.b2621848

APPORT

de la délégation du Canada
à la 11^{ème} session de la
conférence général de l'UNESCO

PARIS

Du 14 novembre au 15 décembre 1960

**MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA, CANADA**

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

N° de catalogue E2-3560F

43-269-143

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Organisation de la Conférence	5
<i>Programme de l'Unesco</i>	
Éducation	6
Sciences naturelles	8
Sciences sociales	9
Activité culturelle	9
Moyens de grande information	10
Service d'échanges internationaux	11
Relations et échanges internationaux en matière d'éducation, de science et de culture	12
<i>Questions administratives</i>	
Budget	14
Échelle des contributions	15
Personnel	15
Siège de l'Unesco	16
Rapport avec les organisations internationales non gouvernementales	17
Revue des méthodes de travail	17
Élections	18
Douzième session	18
<i>Aperçus politiques</i>	
Questions anciennes	19
Questions nouvelles: Désarmement	19
Ingérence de l'étranger	19
États non membres	20
Opposition au racisme	20
Coexistence pacifique	20
Mandat des représentants congolais	20
Colonialisme	21
<i>Conclusion</i>	22

43-269-143
.b=621848

INTRODUCTION

La onzième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), qui a eu lieu au siège de l'Organisation, à Paris, du 14 novembre au 15 décembre 1960, a paru à plusieurs marquer l'arrivée de cette institution spécialisée à l'âge adulte. La délégation du Canada estime que cette appréciation, si simple qu'elle soit, n'est cependant guère exagérée. La session de 1960, ainsi que l'a dit le Directeur général de l'Organisation, M. Vittorino Veronese, venait après "quatorze années de formation patiente". Pendant cette période, l'Unesco a réalisé nombre de projets importants qui ont témoigné concrètement de sa maturité. A cette session, l'Organisation a montré une assurance nouvelle, celle d'une institution efficace des Nations Unies capable de faire face énergiquement aux responsabilités croissantes qui lui sont confiées. On voyait le progrès dans l'augmentation du budget ordinaire de l'Organisation, lequel est passé de 26 millions de dollars pour 1959-1960 à 31.5 millions pour 1961-1962; dans ses plans relatifs à des projets spéciaux, d'une valeur de 25 millions de dollars de plus, qui doivent être exécutés dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial; dans son besoin d'un personnel plus nombreux, pour lequel la construction d'un quatrième édifice a été approuvée; et dans son offre de services, peut-être prématurée, à l'Association internationale de développement, nouvellement créée, et à la Banque interaméricaine de développement. On voyait le progrès aussi dans la structure du programme que le Directeur général, après avoir consulté le Conseil exécutif et les États membres, a soumis à la Conférence pour être étudié et approuvé; son programme s'est révélé éminemment flexible et adaptable aux conditions nouvelles auxquelles l'Organisation doit faire face.

L'entrée dans l'Organisation des États africains nouvellement indépendants a rendu plus urgentes les tâches à venir. Le nombre des membres de l'Unesco, qui était de 81 à l'ouverture de la dixième session en 1958, s'est élevé à 98, avant la fin de la session de 1960, du fait de l'admission des pays suivants: Cameroun, République Centre-Africaine, Congo (Brazzaville), Dahomey, Guinée, Côte-d'Ivoire, Madagascar, Mali, Niger et Sénégal (entrés entre les deux sessions); Haute-Volta, Nigéria, Togo, Gabon et Somalie, ainsi que Koweït, précédemment membre associé (première semaine de la session); et enfin Congo (Léopoldville). L'île Maurice, le Ruanda-Urundi et le Tanganyika sont devenus membres associés. En hommage aux seize nouveaux membres africains, la présidence de la session a été confiée au chef de la délégation d'Éthiopie, M. Akale-Work Abte-Wold.

En souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres, bon nombre des délégations plus anciennes ont désigné la réunion de 1960 sous le nom de "session de l'Afrique". Cela devait être confirmé de nombreuses manières au cours de la session, dans laquelle les nouveaux membres, après s'être familiarisés avec la nature de leurs responsabilités, ont joué un rôle actif et enthousiaste. Leur présence a marqué profondément tous les travaux; la Conférence a accordé la plus haute priorité aux besoins de l'Afrique tropicale dans le domaine de l'éducation. Dans ces conditions, il était inévitable que, des divers aspects du programme abondant et assez complexe de l'Unesco, l'enseignement retienne surtout l'attention de la Conférence. Il s'agit en effet d'un domaine dans lequel l'Organisation, depuis ses débuts, a acquis une assez grande expérience pratique, en particulier dans le travail qu'elle a accompli en Amérique latine en matière d'enseignement primaire (ce qui était l'un des "projets majeurs" énoncés à la session de la Nouvelle-Delhi, en 1956). Récemment, à la demande du Conseil économique et social, l'Organisation a fait des enquêtes sur les besoins éducationnels de l'Afrique, de l'Asie et du Moyen-Orient, qui ont fait ressortir la nécessité de solutions d'ensemble pour ces parties du monde. La Conférence mondiale de l'éducation des adultes, qui a eu lieu à Montréal en août 1960, a mis au point dans ce domaine particulier le plan général grâce auquel l'Organisation pourra élaborer ses programmes régionaux. La onzième session a été saisie en outre d'un projet de convention et d'un projet de recommandation au sujet des pratiques discriminatoires dans l'éducation. Aussi les questions d'éducation ont-elles tenu une grande place dans les débats. La Conférence a approuvé, vers la fin de ses travaux, une résolution conjointe du Royaume-Uni et de l'Inde invitant les Nations Unies à donner aux besoins mondiaux en matière d'éducation une priorité égale à celle qu'elles accordent aux besoins économiques.

Nombre d'autres questions étaient inscrites à l'ordre du jour. Dans le domaine des sciences naturelles, en évolution rapide, les nouvelles tâches confiées à l'Organisation et relevant du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, ont posé à nouveau le problème délicat d'établir un équilibre entre l'assistance aux projets de recherches et le développement technologique, et entre ce que l'Organisation devrait tenter de faire elle-même et ce qu'elle devrait faire pour encourager les organismes scientifiques internationaux. D'autre part, l'examen des résultats du Projet majeur de recherches scientifiques sur les terres arides a obligé la Conférence à fixer la durée de l'exécution de ce projet ainsi qu'à envisager l'application de la même formule à un domaine de la science qui paraît appeler aussi une coordination mondiale des efforts, celui de l'océanographie. Dans un troisième domaine, celui des sciences sociales, l'Organisation a continué à jouer un rôle appréciable, avec le concours d'experts de nombreux pays. La Conférence a été invitée à rechercher l'amélioration des méthodes statistiques indispensables aussi bien aux gouvernements qu'aux sociologues, ainsi qu'à étudier la transformation des modes de vie traditionnels par l'urbanisation, et celle des modes de travail par l'automatisation.

Sur le plan de l'activité culturelle, l'Unesco joue le rôle vital d'aider les nations à mieux comprendre réciproquement leur culture et leur génie particuliers, afin de mieux voir elles-mêmes le rôle précis qu'elles peuvent jouer dans la communauté mondiale. Les aspects multiples de cette tâche nécessitent constamment

de difficiles attributions de priorité. Il s'agit toujours de savoir comment faire le meilleur usage possible des fonds limités dont on dispose. Un bon nombre des 190 projets de résolution présentés à la Conférence par les États membres en plus du programme sélectif qu'avait proposé le Directeur général réclamaient un élargissement sensible du rôle de l'Unesco dans ce domaine. Beaucoup de ces résolutions étaient suscitées par les excellents résultats du Projet majeur d'appréciation réciproque des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, celle des grandes campagnes culturelles de l'Organisation qui reçoit de toute évidence le meilleur accueil de la part des populations. La Conférence eut aussi à fixer la part exacte de l'Unesco dans la campagne lancée à l'échelle mondiale en mars 1960 en vue de préserver les richesses archéologiques de la Nubie, que la construction du barrage d'Assouan menace de submerger. La Conférence a été saisie en outre de recommandations visant à faciliter les visites dans les musées ainsi qu'à préserver la beauté et le caractère des paysages.

Dans le domaine de la grande information, la tâche particulière de la Conférence fut d'examiner le programme de relations extérieures de l'Organisation même et aussi d'évaluer l'importance des résultats atteints en mettant à la disposition des pays dépourvus de moyens d'information, l'expérience des pays plus avancés ainsi que les avantages des dernières découvertes. L'attention spéciale portée, dans ce domaine, à l'avancement des moyens audio-visuels dans l'éducation, fera mieux comprendre le lien étroit qui existe entre les divers domaines sur lesquels ont porté les efforts de l'Organisation.

Il en va de même pour les deux autres formes d'activité de l'Organisation que la Conférence a étudiées: le service des échanges internationaux, auquel est confié un important programme d'attribution de bourses d'études, et les rapports de l'Organisation avec les commissions nationales pour l'Unesco, qui existent dans presque tous les États membres.

Le nombre et la complexité des décisions que devait prendre la Conférence devaient normalement l'amener à considérer de près la structure administrative de l'Organisation. Dans le passé, on avait discuté sérieusement des cadres du Secrétariat, mais cette année, eu égard aux responsabilités croissantes de l'Unesco, on examina de nouveau la question avec une attention encore plus grande. Le Secrétariat démontra le besoin d'un plus grand nombre d'experts sur le terrain. Devant une situation d'urgence comme celle du Congo, on s'est demandé s'il n'y avait pas lieu de créer, sous une forme quelconque, une réserve de personnel technique permettant de répondre aux besoins qui se présenteraient. Par contre cette augmentation probable du personnel nécessiterait, dans un avenir rapproché, la construction de nouveaux locaux au Siège. Le Directeur général décréta donc que c'était là un problème très urgent et demanda qu'on décide immédiatement de faire construire un quatrième immeuble. Si l'on insistait tant sur l'agrandissement des locaux à cause du programme de plus en plus chargé, il fallait du même coup envisager des changements dans la planification du programme, dans le budget et dans les procédures de conférence.

Outre l'augmentation rapide du nombre des membres, du budget et des tâches, et la grande place accordée dans l'ordre du jour à l'aide à l'Afrique, particulièrement en matière d'éducation, la session a été marquée par le nombre exceptionnellement élevé de questions politiques à étudier. Il est devenu manifeste, peu après l'ouverture de la session, que les membres du bloc soviétique

étaient décidés à élargir le champ des débats politiques, qui se limite généralement aux questions de la représentation chinoise, des pouvoirs de la délégation hongroise depuis 1956 et des relations de l'Unesco avec les organisations du front communiste. Ainsi ont-ils introduit dans les travaux de la Conférence, avec divers degrés de succès, des discussions sur le colonialisme, le désarmement et la coexistence pacifique. Cette offensive s'est accompagnée d'une rude attaque contre l'administration et les travaux de l'Organisation, contenant de fréquentes insinuations de favoritisme envers l'Ouest et des propositions tendant à réduire les dépenses et à réformer la structure. Les membres du bloc soviétique ont suggéré aussi que le Directeur général soit remplacé par une autorité tripartite représentant les pays socialistes, les pays neutralistes et les pays du bloc militaire des puissances occidentales. De son côté, Cuba a tâché d'introduire dans les débats ses différends avec les États-Unis.

Tels sont les principales questions qui ont rendu mémorable la onzième session de l'Unesco. Le présent rapport, après un bref exposé de l'organisation de la Conférence, résumera les principales décisions relatives aux programmes et aux questions administratives et politiques. On trouvera à l'Annexe I les noms des membres de la délégation du Canada.

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

La Conférence générale se réunit tous les deux ans pour établir un programme et un budget pour les deux années qui suivent. Elle doit également reviser et instaurer la politique de l'Organisation. Entre les sessions un Conseil exécutif, composé de 24 États membres, dirige l'exécution du programme. Le travail de la Conférence se fait en comités, en commissions, par des groupes d'étude et en séances plénières.

Étant donné que la Conférence est constituée de délégués d'États membres qui parlent et votent au nom de leurs gouvernements respectifs, les délégations doivent être revêtues de l'autorité adéquate, et cette autorité doit être reconnue par la Conférence. C'est pourquoi la Conférence doit prendre connaissance des lettres de créance des délégations présentes et juger de leur autorité avant d'entreprendre les travaux. Dès que les délégations accréditées sont nommées officiellement les travaux commencent.

Le Comité des nominations, constitué par les chefs de toutes les délégations, se réunit pour élire les membres du Bureau de la Conférence. Ce Bureau comprend le président et les vice-présidents de la Conférence et les présidents, les vice-présidents et les rapporteurs des divers groupes secondaires. Une fois ces nominations acceptées, le Bureau est constitué. Composé du président et des vice-présidents de la Conférence et des présidents des Commissions et des Comités, le Bureau a pour fonction d'établir un calendrier, de coordonner les travaux de la session et de voir à l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour. Les organes permanents de la Conférence, dont les membres sont élus à la fin de chaque session pour un mandat qui se termine avec la session suivante, sont la Commission du Siègne, la Commission juridique et la Commission des rapports.

Les deux organes principaux de la Conférence sont la Commission administrative et la Commission du Programme. De la première relèvent les questions de budget, de personnel, d'administration et autres affaires internes; la seconde étudie les projets relatifs à l'éducation, aux sciences, à l'activité culturelle et à la grande information. Toutes deux présentent un rapport à la Conférence en séance plénière. Toutes deux sont des commissions plénières. Composées de représentants de toutes les délégations, elles se ressentent des tensions et des manoeuvres politiques plus que ne le font les organes subsidiaires et les groupes de travail, ceux-ci ne comptant que de 15 à 25 membres et n'ayant à s'occuper que de tâches bien délimitées.

Une fois les organes subsidiaires constitués, on se réunit en séance plénière pour entendre le rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation. A quoi viennent s'ajouter le rapport du président du Conseil exécutif et un résumé des rapports des États membres. Puis commence le débat général, où les chefs de délégation, à tour de rôle, font des commentaires sur les rapports, réaffirment l'allégeance de leur propre pays à l'Unesco et parfois font des déclarations de principe sur certaines questions de l'ordre du jour.

A toutes les réunions, un ou plusieurs représentants du Directeur général renseignent les délégués sur les mesures prises pour les projets existants, sur les répercussions que les nouvelles propositions peuvent avoir sur le budget ou le personnel et donnent divers conseils, le cas échéant. Ces fonctionnaires internationaux sont intègres et compétents; la plupart possèdent de longues années d'expérience et sont visiblement tout dévoués à l'Unesco.

PROGRAMME DE L'UNESCO

Éducation

Dans l'enseignement primaire et secondaire, l'expérience acquise depuis 1956 dans l'administration du Projet majeur pour l'Amérique latine, ainsi que les constatations des réunions régionales tenues récemment en Asie (Karachi), en Afrique (Addis-Abéba) et au Moyen-Orient (Beyrouth), ont fourni aux discussions une base solide. Elles ont révélé les mêmes besoins essentiels et les mêmes priorités pour l'action internationale. L'Unesco aura ainsi pour rôle principal d'établir des programmes destinés à développer les régimes scolaires nationaux afin qu'ils soient administrés d'une façon réaliste et efficace, reliant l'expansion de l'enseignement aux plans de développement économique et social de chaque pays, et aidant à conserver les valeurs culturelles et morales particulières à chaque peuple. En même temps, on a conclu que l'aide de l'Unesco serait mieux administrée sur le plan régional que sur le plan national; ainsi elle n'entraverait pas le rôle de l'autorité nationale. La Conférence a approuvé la méthode préconisant la formation des professeurs à l'échelon régional.

Il a été reconnu que, dans le programme établi pour les deux années à venir, une priorité spéciale devrait être accordée à l'Afrique et à ses besoins pressants, surtout dans le domaine de l'enseignement secondaire. (Le pourcentage de scolarité au secondaire est de 6 p. 100 en Afrique, contre 20 p. 100 dans le monde.) La délégation des États-Unis a exprimé un sentiment que partageaient de nombreuses délégations en proposant, à l'ouverture de la session, une dépense d'un million de dollars pour aider tout spécialement l'Afrique dans le domaine de l'éducation, en plus du budget soumis par le Directeur général, qui octroyait déjà une aide appréciable. En outre, un projet de résolution soumis plus tard par la Yougoslavie a rallié rapidement une approbation extraordinaire et a été présenté par 13 États. Il recommandait un programme bénévole d'urgence destiné à fournir une somme supplémentaire de 2.2 millions de dollars qu'administrerait l'Unesco pour essayer de faire face aux besoins les plus pressants de l'Afrique en matière d'éducation. Ces fonds seront employés dans l'ordre de priorité qui suit: construction immédiate d'écoles, achat de matériel audio-visuel, engagement de professeurs de l'extérieur pour les écoles secondaires et techniques, et étude des besoins de l'Afrique en matière d'éducation. Après que les États-Unis se furent engagés à verser un million de dollars, d'autres membres promirent aussitôt des contributions en argent, des bourses d'études, du matériel scolaire et l'impression de manuels. Ainsi à la fin de la session on avait déjà atteint la moitié de l'objectif. Cette manifestation de solidarité internationale a grandement impressionné les membres africains qui avaient déjà exprimé leur profonde gratitude pour l'augmentation des ressources affectées à leurs besoins dans le budget régulier de l'Unesco. Le troisième apport de la Conférence a consisté à établir un ordre de priorités pour les tâches relatives à l'éducation en Afrique; c'est un document fort utile, issu des délibérations d'un important groupe de travail que présidait le délégué du Maroc.

Les propositions du Directeur général concernant le développement du système éducatif au Congo, dans le cadre de l'activité civile des Nations Unies, ont reçu un accueil enthousiaste de la plupart des délégations. D'après ce plan, l'Unesco se chargera des dépenses de l'administration centrale alors que l'ONU,

à même son fonds spécial pour le Congo, défraiera les dépenses locales. En plus d'approuver les projets futurs, la Conférence a fait l'éloge de la façon rapide et intelligente avec laquelle le Secrétariat envisage de faire face à la crise congolaise. Seul le bloc soviétique s'est abstenu d'appuyer ce plan.

La discussion sur l'éducation des adultes a été manifestement influencée par les résultats de la Conférence mondiale, tenue à Montréal au mois d'août 1960, qui ont fait l'objet d'un projet de résolution présenté par divers pays: Inde, Ceylan, France, République fédérale d'Allemagne et Soudan. Ainsi, on intensifiera la lutte contre l'analphabétisme chez les adultes. L'Unesco continuera de soutenir les centres régionaux d'Amérique latine, à Patzcuaro (Mexique), et des pays arabes, à Sirs-el-Layyan (République Arabe Unie).

Le Comité des experts, réuni à Paris en juillet 1960, est déjà très avancé dans la rédaction d'un projet de convention et d'un projet de recommandation au sujet des pratiques discriminatoires dans l'éducation. Toutefois, comme ces instruments engagent une philosophie de l'éducation et que les régimes nationaux présentent à cet égard des différences marquées, on a proposé nombre de modifications à la dernière heure; un groupe d'étude a dû travailler d'arrache-pied pour qu'il soit possible de soumettre ces instruments au vote dès cette session. Et encore, la convention n'a pu être rendue obligatoire à cause d'une modification de l'Union soviétique, qu'ont soutenue les États latino-américains et qui refusait la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice dans les différends entre les États au sujet de prétendues infractions. Les parties en cause ne pourront décider désormais qu'à l'unanimité d'en appeler à la Cour internationale. La recommandation, instrument international adapté à la situation constitutionnelle des États fédéraux tels que le Canada, a été approuvée sans réserve.

Aux termes d'un accord avec l'Organisation internationale du Travail, l'Unesco doit préparer un texte de portée internationale concernant l'éducation technique et professionnelle. La Conférence a estimé qu'un texte de ce genre serait utile et elle a décidé de lui donner la forme d'une recommandation, qui lui paraissait convenir mieux que celle d'une convention. L'examen de cette question lui a paru assez avancé pour qu'il soit possible de présenter un projet final dès la prochaine session.

Un débat spécial a été amené par un projet de résolution de l'Inde et du Royaume-Uni, présenté à la fin de la session par le ministre de l'Éducation du Royaume-Uni. Ce texte approuvait l'Unesco d'accorder dans son programme une importance accrue à l'éducation et demandait que l'on fasse savoir au Secrétaire général de l'ONU que l'Unesco estimait qu'il convenait d'accorder la même attention aux programmes éducatifs qu'aux programmes d'aide au développement économique. On espère que cette résolution ne compromettra pas l'équilibre entre les travaux des divers secteurs de l'Organisation. La délégation du Canada a voté pour cette résolution, vu la priorité qu'elle accorde à l'éducation en général, et non pas tant à certaines formes rigides d'enseignement. A partir de là, il a semblé à la délégation du Canada que la Conférence générale ferait bien, à sa prochaine session, de prévoir un débat spécial sur les principes qui doivent régir l'activité de l'Unesco dans le domaine de l'éducation. La délégation a exposé ce point de vue au cours du débat en séance plénière sur les échanges internationaux.

Sciences naturelles

La discussion détaillée du programme relatif aux sciences naturelles s'est faite surtout au sein des groupes de travail, de telle sorte que la Commission du programme a pu se prononcer rapidement sur plusieurs des questions.

Toutes les délégations ont semblé accueillir avec enthousiasme le projet d'une Commission internationale d'océanographie. Les avis ont été partagés toutefois quand il s'est agi d'établir s'il fallait donner suite à la proposition d'une entreprise conjointe avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, faite par le Conseil exécutif de celle-ci. Plusieurs délégations souhaitèrent même la collaboration de l'OAA, de l'OMS, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Unesco. Après de longues discussions, on décida que la Conférence générale soumettrait la question au Conseil exécutif et lui ferait part en même temps des observations des diverses délégations, y compris les observations sur le rôle du Sous-Comité de l'océanographie qui relève du Comité administratif de coordination de l'ONU. Un certain nombre de délégations ont insisté pour que, si la nouvelle Commission internationale recommandait, à la suite de l'étude qui doit être entreprise en 1961, l'utilisation par l'Unesco d'un navire international de recherche et d'entraînement, les opérations de ce navire commencent dès 1962. La délégation du Canada a demandé que toute recommandation de la Commission à cet effet soit d'abord examinée par la Conférence générale, car elle entraînerait des frais de l'ordre d'un demi-million de dollars par année. Cette manière de voir était aussi celle des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande. Le débat prit fin sur une proposition aux termes de laquelle les recommandations de la Commission internationale devront être soumises au Conseil exécutif avant d'être présentées à la douzième session, en 1962, et les \$90,000 prévus au budget pour le cas où la Commission recommanderait l'utilisation d'un navire international de faible tonnage seront employés immédiatement à la formation d'océanographes par d'autres méthodes.

La Conférence a décidé, en principe, de ne pas poursuivre après 1962 son programme de recherches scientifiques sur les terres arides en tant que projet majeur. Il a été recommandé cependant de continuer pendant quelques années les dépenses qui n'excéderaient pas 70 p. 100 du chiffre actuel, quel que soit le secteur où se font les travaux actuels. Le Moyen-Orient et les États du Sud-Est asiatique ont manifesté particulièrement leur désir de voir l'Unesco poursuivre ses efforts dans ce domaine. La plupart des États membres estimaient que l'œuvre accomplie jusqu'alors avait fort aidé à accroître la production alimentaire de certaines parties du monde et qu'elle méritait encore, par conséquent, d'être appuyée, à la fois comme entreprise de nature scientifique et comme répondant aux buts de l'Unesco. La délégation du Canada, bien qu'elle ne fît pas partie du groupe de travail dont relevait cette question, approuvait entièrement la recommandation qu'il a formulée.

Pour son examen du rapport sur les principales tendances de la recherche en matière de sciences exactes et naturelles, la Conférence avait à sa disposition un document de base portant sur les dix recommandations du rapport Auger. Ce rapport avait été préparé par le professeur Pierre Auger à la suite d'une décision que la Conférence générale avait prise à sa dixième session à la demande du Secrétaire général de l'ONU. Le directeur du Département des sciences exactes et naturelles s'est servi des recommandations de ce rapport

pour formuler un programme de dix ans, approuvé par la Conférence, tendant à orienter les travaux de son département vers des domaines précis et à amorcer la coopération internationale dans les domaines où elle est nécessaire pour exécuter des programmes de grande envergure. La délégation du Canada a jugé ce programme excellent et conforme à ce qu'elle avait réclamé aux sessions antérieures.

Sciences sociales

Les crédits budgétaires affectés aux sciences sont relativement faibles et le programme est fermement établi dans sa forme actuelle; aussi dans ce domaine les travaux se sont poursuivis en général sans heurt et rapidement. Toutefois les délégations du bloc soviétique ont déclaré que le programme était peu satisfaisant et ont cherché à l'orienter vers l'étude de questions telles que le colonialisme, la coexistence pacifique et le désarmement. D'autre part, nombre de délégations ont félicité l'Unesco de son travail, tout en déplorant l'insuffisance des ressources financières mises à sa disposition pour cette partie du programme. Telle qu'approuvée par la Conférence, celle-ci comprend ce qui suit: mesures favorisant la coopération internationale entre les experts, perfectionnement du travail de documentation et de statistique, encouragement de certaines recherches de base sur l'urbanisation, l'automatisation et les utilisations civiles de l'énergie atomique du point de vue de leurs répercussions psycho-sociales.

Il a été souligné que, le rôle de l'éducation étant de plus en plus grand, une coopération plus étroite devient nécessaire entre le Département des sciences sociales de l'Unesco et celui de l'éducation. A l'échelon régional, on accentuera l'activité en Afrique, mais les centres régionaux de Rio-de-Janeiro et de la Nouvelle-Delhi continueront à recevoir de l'aide.

Activité culturelle

La session a porté aussi sur un point du programme culturel: la campagne internationale pour sauvegarder les monuments de Nubie. En 1959, les Gouvernements de la République Arabe Unie et du Soudan demandèrent à l'Unesco de les aider à obtenir une assistance financière, scientifique et technique pour la préservation de trésors d'art et d'archéologie dans la partie de la Nubie égyptienne et soudanaise que recouvriront les eaux retenues par le futur barrage d'Assouan. A la suite de cette démarche, l'Organisation fit appel en mars 1960 à l'aide des États membres. En échange des contributions de ces États, le Gouvernement de la RAU leur offre le droit d'entreprendre des fouilles et de rester propriétaires d'une partie des trésors, non seulement de la région qui sera inondée progressivement de 1961 à 1969, mais aussi du patrimoine national déjà constitué. De grandes photographies, sur les murs de l'Édifice de la Conférence, faisaient voir aux délégués l'antique beauté des temples d'Abou-Simbel et des ruines de Philae; pour conserver celles-ci, il faudra aménager un lac artificiel, tandis que les temples d'Abou-Simbel exigeront d'énormes digues coûtant une cinquantaine de millions de dollars. Approuvant l'appui de l'Unesco à cette campagne, la Conférence a créé un comité spécial qui aiderait à trouver et à employer des fonds, du matériel et des techniciens. M. Jean Thomas, dont la démission du poste de Directeur général adjoint est entrée en vigueur à la fin de 1960, a été nommé président du Comité.

La Conférence a adopté à l'unanimité un instrument international rédigé sous forme de recommandation; il y est fait état du rôle des musées dans la vie culturelle des peuples et les membres y sont invités à prendre tous les moyens à leur disposition, conformément à leur régime constitutionnel, pour faciliter à tous les visites aux musées. Elle a approuvé également le projet, pour la douzième session, d'une recommandation en faveur de mesures pour sauvegarder la beauté et le caractère des paysages et a donné instruction d'inclure dans cette étude juridique les sites aménagés. Une deuxième étape conduira à une campagne internationale pour la protection des monuments historiques.

Il y a six ans, on a confié à une commission internationale la préparation d'une histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité; la commission se compose d'historiens réputés d'une vingtaine de pays. L'ampleur du travail en explique la lenteur, mais la Conférence a appris qu'une édition en langue anglaise, en six volumes, commencerait à paraître dès janvier 1961.

Inauguré en 1957, à la Nouvelle-Delhi, pour une période de dix ans, le Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident a suscité beaucoup d'intérêt dans plusieurs pays. La délégation du Canada a exposé à la Conférence le rôle important que la Commission nationale canadienne pour l'Unesco a joué en ce domaine. Eu égard à la participation d'un grand nombre de particuliers et d'organisations du Canada, il est encourageant d'apprendre à la source même que ce projet a été accueilli avec une profonde satisfaction par les Asiatiques qui y prennent part; le Canada, avec ceux-ci, a approuvé une augmentation du budget afférent à cette activité. On peut s'attendre que le Projet Orient-Occident prenne encore plus d'ampleur à la prochaine session.

La Conférence a approuvé un projet de résolution où la délégation du Canada demandait l'appui de l'Unesco pour la Quatorzième Conférence annuelle du Conseil international de la musique populaire, qui doit avoir lieu au Canada, à Québec, l'été prochain, avec le concours de la Société canadienne de la musique populaire et l'aide du Conseil des Arts.

Moyens de grande information

Suivant la recommandation du Conseil économique et social, l'Unesco apportera une aide sensiblement accrue aux pays peu développés désireux de mettre sur pied ou de perfectionner leurs services de presse, de radio et de cinéma. Des réunions techniques régionales se sont tenues ou doivent se tenir dans le Sud-Est asiatique, en Amérique latine et en Afrique; elles ont pour objet d'initier les pays de ces régions aux exigences d'un programme systématique. On encouragera les gouvernements à faire-figurer dans leurs demandes d'assistance technique des projets s'inspirant du relevé effectué. Par des missions et des réunions d'experts, l'Unesco aidera les gouvernements et les organismes de grande information à amorcer de tels projets. De plus, en ce qui concerne la formation professionnelle des journalistes, l'Organisation étendra à l'Asie son programme à long terme déjà inauguré par l'intermédiaire du centre international de l'Université de Strasbourg et du centre régional de l'Université de l'Équateur. Ces initiatives sont conformes à l'une des fonctions de l'Organisation dans le domaine de l'information: promouvoir la libre circulation de l'information et le développement des moyens et des techniques de grande information.

L'autre fonction dans ce domaine a trait aux objectifs et aux travaux de l'Unesco et tend à intensifier la compréhension internationale par les publications, les films, les programmes de radio et de télévision produits par ses propres services, sous contrat ou en coopération avec les commissions nationales. La Conférence a pris note des mesures adoptées pour le lancement en 1960 d'éditions en arabe et en allemand du *Courrier* qui, jusque-là, était publié dans les quatre langues officielles (anglais, français, espagnol et russe), et elle a approuvé une offre en vue d'une édition japonaise. On s'est mis d'accord pour approuver une résolution de l'URSS, modifiée à la suggestion du Royaume-Uni, aux termes de laquelle l'Organisation appuie le principe de relations de bon voisinage entre les États et condamne toute propagande de guerre. Une résolution conjointe des délégations de Birmanie, de Ceylan et d'Ukraine a exprimé le vœu, approuvé ultérieurement par la Conférence, que l'Unesco intensifie son activité d'information orientée vers la paix, afin de faire échec aux propagandes agressives.

Un groupe d'étude a été chargé de déterminer les changements apportés à la structure du Département de l'information en vue d'établir des distinctions plus claires entre les deux fonctions mentionnées plus haut. La Commission du programme a aussi consacré un débat spécial à la politique à suivre quant aux publications. C'est que, dans un projet de résolution, la Tchécoslovaquie avait prié le Directeur général d'accorder le même espace dans les publications de l'Unesco aux articles émanant des divers blocs (socialiste, neutraliste et occidental), et lui avait reproché d'accorder une préférence injustifiée aux Occidentaux. Cette critique et ce découpage du monde ont été froidement accueillis à la Commission. Aussi a-t-on proposé une modification au projet de résolution. Le texte finalement adopté après plusieurs modifications invitait l'Unesco à publier une documentation correspondant plus largement aux divers régimes sociaux du monde et à accorder une attention spéciale aux questions étudiées à la onzième session.

Service d'échanges internationaux

Le Service d'échanges internationaux – autrefois le Service d'échanges de personnes – bénéficie de l'abondance de connaissances techniques que l'Organisation a acquise avec les années en servant d'intermédiaire pour la communication des renseignements sur les programmes d'échanges internationaux mis en œuvre par les gouvernements ou les organismes privés et en réalisant son propre programme de subventions. Des manuels comme *Études à l'étranger*, *Vacances à l'étranger*, *Voyages à l'étranger*, ont reçu un accueil excellent dans le monde entier, comme instruments indispensables pour les spécialistes des échanges.

Conformément à une demande du Conseil économique et social, la Conférence a approuvé un accroissement de l'activité du Centre de documentation qui permettrait d'embrasser à l'avenir les relations et les échanges internationaux. La seconde des nouvelles tâches assignées au Service consistera à diriger au Bois du Rocher, propriété située près de Paris dont l'Unesco a été dotée par un Suédois, un centre où une instruction intensive sur tous les aspects du service international serait donnée aux experts envoyés en mission à l'étranger par les diverses institutions de l'ONU dans le cadre des programmes du Fonds ordinaire et du Fonds élargi d'assistance technique ou du Fonds spécial. Le projet a été

chaleureusement accueilli par plusieurs délégations asiatiques qui ont rappelé le cas d'experts qui, arrivés à destination, ignoraient tout des conditions locales ou de la culture du pays. De nombreuses autres délégations y ont ajouté également leur approbation chaleureuse et il fut convenu que l'Unesco ouvrirait ce Centre pendant une période d'essai de deux ans. Les nombreuses bourses universitaires offertes à l'Unesco par certains gouvernements, dans le cadre du programme bénévole d'éducation pour l'Afrique tropicale, accroîtront d'une façon substantielle le vaste programme de bourses de l'Organisation. La Conférence a autorisé également une augmentation dans le programme particulier de bourses d'étude à l'étranger destinées aux travailleurs et aux chefs de groupes de jeunes et d'associations féminines.

Le Directeur général a reçu l'autorisation d'établir pour l'Unesco un nouveau programme (l'OPEX), qui permettra de fournir aux gouvernements membres du personnel technique et administratif. C'est le programme OPEX des Nations Unies qui servira de modèle. Le Directeur général pourra envoyer, sur demande et à titre provisoire, des spécialistes versés dans les domaines qui sont de la compétence de l'Unesco: instituteurs, professeurs, directeurs d'institutions et techniciens. Ces experts travailleront pour le compte des gouvernements qui auront demandé leurs services. Le Directeur pourra fournir les services d'accommodement voulus en ce qui concerne les frais, la négociation des contrats et ainsi de suite.

Relations et échanges internationaux en matière d'éducation, de science et de culture

Le Directeur général avait demandé fort à propos un débat général en séance plénière sur les relations et échanges internationaux en matière d'éducation, de science et de culture en vue de cristalliser les idées issues d'une session qui marquait un pas en avant dans le développement de l'Organisation. Le débat dura trois jours et s'éleva jusqu'à des considérations très hautes. Parmi les nombreux discours remarquables qui furent prononcés, celui du chef de la délégation de la République malgache attira particulièrement l'attention; il exposait les problèmes des pays tropicaux d'Afrique, qui doivent se joindre aux grands courants de la culture mondiale tout en préservant leur propre patrimoine. Le vice-président de la délégation du Canada déclara que le thème de ce débat constituait la raison d'être même de l'Unesco. Quant à l'orientation du développement de l'Unesco, il demanda une plus grande coopération de la part des organisations non gouvernementales, et en ce qui concerne l'avenir de l'Organisation, il ajouta:

"Le programme et ses possibilités ouvrent d'immenses perspectives, mais nous savons malheureusement combien sont grands les besoins. L'Unesco ne saurait faire tout ce qu'on attend d'elle ni en 1961 ni en 1962 ni dans dix ou vingt ou quarante ans. Le Programme d'assistance technique des Nations Unies s'étend à un vaste domaine; cependant, il est de plus en plus indispensable que chacune des institutions spécialisées n'intervienne que dans le domaine de sa spécialité, afin que l'on obtienne le maximum de résultats en dépensant le minimum d'argent, d'efforts et de temps. Il est souverainement important d'établir un ordre de priorité et de coordonner les travaux des diverses institutions. Notons d'abord que, dans bien des pays, une forte partie de la population est affamée,

malade, illettrée. Commençons par le commencement. L'Unesco doit suivre le rythme des progrès réalisés sur le plan économique et le plan social et prendre garde de ne pas les dépasser. Il est sans doute nécessaire d'échanger des anthropologues, des données scientifiques, des bibliographies, mais où l'économie et les conditions sociales sont au-dessous de la moyenne, il faut d'abord voir au plus pressé. Nous demandons au Directeur général de ne pas l'oublier lorsqu'il établira, comme l'a demandé le Conseil économique et social, les principes devant régir à l'échelle bilatérale, régionale et internationale les relations et échanges en matière d'éducation, de science et de culture."

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Comme d'habitude, la Conférence générale a fixé provisoirement le plafond des dépenses de l'Organisation pour les deux années à venir. Cette décision fut prise à la fin de la première semaine, lorsque les chefs des délégations, au cours du débat général, eurent exposé l'opinion de leurs gouvernements sur les travaux de l'Unesco, et avant que les deux organes subsidiaires de la Conférence, soit la Commission du programme et la Commission administrative, aient entrepris leurs études détaillées. On se rendit bientôt compte que l'Union soviétique avait décidé de bloquer les propositions occidentales de développement de l'Unesco par une attaque générale contre le mode d'administration de l'Organisation. Elle critiquait particulièrement le Directeur général et réclamait son remplacement par une autorité collégiale confiée à trois représentants: un pour les pays socialistes, un pour les pays neutralistes et un pour les pays "du bloc militaire occidental". Elle voyait dans la manière dont les postes du Secrétariat sont attribués des traitements de faveur pour l'Occident, et proposait de réduire de 15 p.100 les frais et le personnel des services administratifs généraux et des services communs. Elle s'opposait enfin fermement à la construction du quatrième édifice demandé par le Directeur général.

Ces réclamations, auxquelles l'Union soviétique et plusieurs de ses satellites s'accrochèrent tenacement pendant toute la session, ressemblaient trop à celles qu'ils formulaient à New-York et aux réunions d'autres institutions spécialisées pour qu'il fût possible de les croire inspirées par le souci du bien de l'Organisation. Il en résultait un climat tel que les travaux des délégations comme la nôtre, désireuses d'appliquer à ces questions la méthode objective et critique qui convenait, devenaient extrêmement difficiles, toute opinion exprimée pouvant être interprétée comme un blâme ou une félicitation à l'endroit de l'Organisation.

Budget

Le budget présenté par le Directeur général, appuyé par le Conseil exécutif, pour financer le programme et les opérations de 1961-1962 s'établissait à 30.5 millions de dollars, dépassant donc de plus de 4 millions le budget de 1959-1960. Les représentants des États-Unis et du Brésil estimèrent que ces chiffres étaient insuffisants et présentèrent des projets d'amendement distincts, demandant l'inclusion de sommes supplémentaires. Un compromis fut atteint grâce à une nouvelle proposition des États-Unis demandant un supplément de 1 million qui serait consacré surtout au progrès de l'enseignement en Afrique. Le premier projet de résolution américain prévoyait que ce montant tout entier serait consacré aux besoins de l'Afrique, tandis que les délégués du Brésil voulaient que tout montant supplémentaire soit partagé entre l'Afrique et d'autres parties du monde. Une fois le compromis approuvé, la Conférence adopta le chiffre de 30.5 millions proposé par le Directeur général, et consentit à ce qu'un autre million soit alloué par la Commission du programme, en particulier pour satisfaire aux besoins urgents de l'Afrique tropicale.

Au cours de la session, on a approuvé les résolutions de divers États membres pour des projets qui, en tout, dépassaient de 1.1 million de dollars les 31.5 millions prévus. Vers la fin de la session, les représentants des principales régions bénéficiaires ont décidé d'eux-mêmes d'aider à comprimer

ce surplus en proposant des réductions importantes dans leur propre région. Le Secrétariat a donc pu répartir entre les divers services du programme et de l'administration le surplus réduit à moins du quart du chiffre initial. Ainsi, le budget définitif de l'Unesco pour 1961-1962 est de \$31,597,628, plus \$915,600 pour le nouvel édifice (voir p. 16), soit au total \$32,513,228 pour la période biennale. Le montant des cotisations n'est pas identique à celui des dépenses; en effet, celles-ci sont également financées par les cotisations de nouveaux États membres, par les versements du Conseil économique et social au chapitre de certains frais de la direction du Programme élargi et des frais encourus par les États membres ayant offert l'assistance prévue par le programme de participation. Ainsi pour 1961 et 1962, les cotisations s'élèvent à \$30,619,283, contre des dépenses totales de \$32,513,228. En outre, on s'attend à ce qu'au cours de cette période, l'Unesco reçoive des Nations Unies environ 25 millions, qui serviront au financement de travaux relevant du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial.

Échelle des contributions

L'échelle des contributions des États membres au budget se fonde sur celle de l'ONU, mais elle est adaptée à la composition différente des deux organisations, qui n'ont pas tout à fait les mêmes membres. Sur un total de \$30,619,283, la cotisation du Canada est de 3.01 p. 100; le Canada contribue d'autre part pour près de 2 millions de dollars au Fonds spécial et pour à peu près 2 millions au Programme élargi.

Lorsque la onzième session discuta le point de l'ordre du jour relatif à l'échelle des contributions, à leur perception et à la question des devises à employer, la délégation de la Chine a présenté une proposition de paiement de ses arriérés combinée à une demande de réduction de sa cotisation à 2½ p. 100 au lieu de 5 p. 100. Cette proposition a fini par être adoptée par la Conférence. La délégation de l'URSS et les autres délégations communistes déclarèrent avec énergie que leurs gouvernements ne tiendraient aucun compte des résolutions présentées à ce sujet par "la clique de Tchang Kaï-Chek, qui ne représente pas le peuple chinois et occupe illégalement la place de la République populaire de Chine". Elles promirent de n'accepter aucun relèvement de leurs cotisations résultant de la réduction de celle de la République de Chine si la Conférence acceptait la proposition. Lorsque le vote fut pris, les délégations communistes s'abstinrent d'y participer.

Personnel

A sa dixième session, en 1958, la Conférence générale avait constaté que la composition du personnel international de l'Unesco ne tenait pas suffisamment compte des nouveaux États membres. On avait été d'accord pour souhaiter une refonte graduelle grâce à laquelle le Secrétariat représenterait davantage les différentes cultures et nationalités des États membres. Cette fois, la Conférence a examiné la première mesure de rectification appliquée par le Directeur général; celui-ci a présenté un tableau indiquant la représentation qu'obtenait chaque pays dans le personnel du Secrétariat en comparaison avec sa contribution au budget, une certaine marge séparant les objectifs maximum et minimum. Ce nouveau régime, en vigueur depuis juin 1960, ressemble à celui du Secrétariat de l'ONU. Plusieurs délégations craignaient que l'application trop stricte d'un mode de

calcul aussi mécanique ne se révèle plutôt nuisible à l'Organisation. La délégation du Canada partageait avec de nombreuses autres la conviction que le Directeur général devrait, tout en visant à une équitable répartition géographique, pouvoir veiller à ce que les nominations au Secrétariat tiennent compte également de l'intégrité, de la compétence et de l'efficacité exigées aux termes de la constitution de l'Unesco. Dans une situation aussi complexe, la Conférence ne pouvait accepter les accusations de discrimination portées contre le Directeur général par les délégués du bloc soviétique. Elle adopta, après un débat assez animé au cours duquel le bloc soviétique réclama une égale représentation pour les pays socialistes, neutralistes et occidentaux, une résolution de l'Inde (modifiée à l'initiative de l'Australie) recommandant une accélération des mesures qui tendent à accroître le caractère représentatif du Secrétariat. La Conférence a aussi exprimé l'espoir qu'un programme qu'elle a adopté en vue du recrutement d'un personnel professionnel à former en vue de postes administratifs pendant une période d'essai et avec possibilité de promotions ultérieures aiderait à atteindre le résultat recherché.

En ce qui concerne les frais d'administration et l'utilisation du personnel, les débats ont manifesté la crainte générale de voir l'administration supérieure de l'Unesco prendre de trop fortes proportions. Là encore, on abordait la question de deux manières. Le bloc soviétique demandait une réduction forfaitaire de 15 p. 100 des frais d'administration et du personnel de l'administration générale et des services communs, afin que les fonds ainsi libérés puissent être appliqués au développement de l'éducation en Afrique, en Asie et en Amérique latine. D'autre part, une résolution conjointe des États-Unis, de la Suisse, de la France, des Pays-Bas et du Japon invitait le Directeur général à donner la priorité à ses efforts tendant à améliorer l'efficacité du Secrétariat et à poursuivre ses enquêtes en vue de la meilleure utilisation possible du personnel. La Conférence n'a guère montré d'intérêt pour la première thèse, peu concrète et d'ailleurs présentée au moment où l'expansion des tâches de l'Unesco exige évidemment un accroissement de son personnel. Malgré ces divergences de vues, et peut-être à cause d'elles, un groupe de travail comprenant les auteurs des deux résolutions se réunit avec plusieurs autres délégations qui avaient soumis des amendements, afin de rédiger un texte conciliant les diverses positions. La résolution qui a été adoptée à la suite de cette réunion prie le Directeur général de poursuivre l'enquête qui a été entreprise en 1957 sur la gestion du Secrétariat, d'établir des méthodes de travail plus efficaces et de rédiger un rapport qui parviendra aux États membres six mois avant la douzième session.

Siège de l'Unesco

La session de 1958 avait été marquée par l'inauguration des trois édifices construits place de Fontenoy, sur la rive gauche de la Seine, au prix de neuf millions de dollars, pour le Siège de l'Organisation. Ils abritent, l'un le Secrétariat, l'autre les salles de conférence, et le troisième les bureaux d'un certain nombre de délégations permanentes des États membres. Quelques mois avant la réunion de 1960, le Directeur général a signalé à la Commission du Siège que l'Unesco, par suite de l'expansion rapide de son activité, était déjà à l'étroit dans ces locaux. Après avoir envisagé diverses solutions, il estimait qu'il fallait tracer immédiatement les plans d'un quatrième édifice. Son rapport avait

un tel ton d'urgence que la Commission se réunit plusieurs fois avant et pendant la session. Elle étudia les besoins d'espace, ainsi que les différents réaménagements possibles. Elle nota qu'il faudrait engager, avant la fin de 1962, jusqu'à 212 nouveaux employés. La Commission décida par vote majoritaire de recommander à l'Unesco de construire un quatrième édifice; comme celui-ci ne pourrait être achevé avant la fin de 1963 et même plus tard, la Commission estima qu'il convenait de trouver des locaux provisoires dans les édifices existants ou d'en louer à l'extérieur. Lorsque la Commission administrative fut saisie de ce rapport, la délégation du Canada opina qu'une étude plus poussée devait précéder toute décision, particulièrement en ce qui concerne l'accord nécessaire avec les autorités françaises sur l'emplacement à choisir, et les divers modes de financement possibles, etc. Aussi souhaitons-nous que la décision fût différée jusqu'à la session de 1962, ce qui eût permis de la prendre à meilleur escient. La Commission approuva par 25 voix contre 11, et 5 abstentions, dont celle du Canada, la construction d'un quatrième édifice. Ce vote fut confirmé ensuite en séance plénière, et le Directeur général reçut l'autorisation de faire construire un quatrième édifice, de préférence sur le même terrain que les trois autres, pour le prix de 3.5 millions de dollars. Il était autorisé en outre à louer au besoin des locaux à l'extérieur, provisoirement, en tirant sur le fonds de roulement de l'Organisation, et à demander au Gouvernement français de garantir un emprunt à huit ans. Les dépenses supplémentaires qu'entraînera la construction du nouvel édifice en 1961 et 1962 seront de l'ordre de \$900,000.

Rapports avec les organisations internationales non gouvernementales

L'Unesco se tient en rapports avec plus de 125 organisations internationales non gouvernementales dont les champs d'action sont de sa compétence. Certaines ont été créées sous les auspices de l'Unesco afin de combler des lacunes sur le plan de la coopération intellectuelle internationale; plusieurs émarginent au budget de l'Unesco, soit de façon constante, soit à l'occasion d'initiatives particulières. La Conférence a approuvé le principe d'un relèvement des subventions totales accordées à ces organisations jusqu'à plus de 1.5 million de dollars; une part importante de cette somme sera affectée au domaine culturel, dans lequel la coopération des organisations non gouvernementales est particulièrement précieuse. En outre, la Conférence a consenti à une révision des règlements dont dépendent les rapports de ces organisations avec l'Unesco. Désormais, celles d'entre elles qui répondent à certaines conditions pourront être réparties en trois catégories ayant chacune des obligations et des privilèges précis. Catégorie A: fonctions de consultation; catégorie B: information et conseils; catégorie C: réseau d'information réciproque. Le Conseil exécutif se prononcera sur les admissions aux catégories A et B, proposées par le Directeur général; celui-ci pourra approuver ou rejeter les demandes d'admission à la catégorie C sans consulter le Conseil au préalable.

Revue des méthodes de travail

Dès avant l'ouverture de la session, on se rendait compte que la rapide évolution du rôle de l'Unesco rendait désuètes les méthodes suivies auparavant pour l'établissement du programme et du budget et pour la consultation des États membres. Les règlements de procédure de la Conférence générale et les rapports entre organes de l'Unesco demandaient aussi à être redéfinis. La Conférence mit

sur pied un groupe de travail qui examina et approuva les propositions présentées à ce sujet par le Directeur général et le Conseil exécutif. On inaugurerà, pour le programme et le budget de 1963-1964, des méthodes simplifiées de renvoi au Conseil exécutif et aux États membres. Le groupe de travail a étudié d'autre part des résolutions présentées par diverses délégations et qui feront ensemble l'objet d'une étude du Conseil exécutif sur l'organisation interne et les méthodes de travail de la Conférence; la douzième session sera saisie de cette étude. Le Canada a pris part à ce travail en demandant que soient limités les débats généraux sur chacun des chapitres du programme, ces débats constituant souvent une simple répétition des discours de l'ouverture de la session; il demande d'autre part que la Conférence ait davantage recours à la formule des groupes de travail et des comités spéciaux lorsqu'il s'agit d'examiner des points de détail; enfin il propose la création d'un sous-comité spécial de la Conférence générale, qui recevra, triera et répartira les projets de résolution présentés par les États membres.

Élections

La Conférence a pourvu par élection, non seulement aux postes du Bureau de la Conférence, mais aussi à ceux du Conseil exécutif et de la Commission juridique, de la Commission des rapports et de la Commission du Siège, organes permanents de la Conférence. En raison du projet de construction d'un nouvel édifice, la Commission du Siège se composera désormais de 15 membres au lieu de 9. On a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la douzième session un point concernant une modification de la Constitution pour élargir les cadres du Conseil exécutif de manière à mieux tenir compte des nouveaux membres de l'Organisation.

Douzième session

La Conférence a décidé par voie de scrutin de tenir sa prochaine session à Paris dans la première quinzaine de novembre 1962.

APERÇUS POLITIQUES

Questions anciennes

Dès le début de la session, après lecture du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs à l'assemblée plénière, les délégués se sont trouvés aux prises avec les problèmes habituels: représentation de la Chine, pouvoirs de la délégation hongroise, admission d'observateurs d'organisations paracomunistes. Le bloc soviétique n'a pas trop insisté sur les deux derniers problèmes, et on en a disposé selon la procédure coutumière. Pour ce qui est de la Hongrie, une motion dilatoire a été adoptée par 39 voix contre 31, et 15 abstentions. Les représentants ont approuvé presque sans s'y arrêter la liste soumise par le Conseil exécutif, qui n'a pas recommandé l'admission d'observateurs d'organisations paracomunistes. Quant à la représentation de la Chine, bien que les délégués soviétiques y soient revenus à plusieurs reprises, l'opinion de la majorité a été que cette question devait être résolue non pas au sein d'une institution spécialisée, mais par l'Assemblée générale de l'ONU.

Questions nouvelles

a) *Désarmement*

On s'est bientôt aperçu que les pays du bloc soviétique s'étaient concertés pour lancer une offensive politique sur un front nouveau, ressemblant à leur attitude au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour soulever la question du désarmement à la Conférence générale, l'URSS a tâché de faire inscrire à l'ordre du jour la demande d'un rapport portant sur la résolution du Conseil exécutif qui chargeait le Directeur général d'appuyer la résolution de l'Assemblée sur un "désarmement complet et général"; le Directeur devait soumettre de son côté un rapport sur les modalités d'emploi des ressources que libérerait un accord sur le désarmement et pouvant servir à financer l'éducation, la science et la culture. Il a semblé tout d'abord au Canada et à nombre d'autres pays que la position soviétique était raisonnable; toutefois au cours des premiers débats sur le mandat de la délégation chinoise, certains représentants ont souligné que les problèmes purement politiques ne devraient pas être soulevés au sein de l'Unesco. Lors du premier vote sur l'inscription du désarmement à l'ordre du jour, les voix furent également partagées; le lendemain une seconde mise aux voix rejetait l'examen du problème, qui, de l'avis d'un nombre croissant de délégués, aurait pu servir à la propagande soviétique et à une attaque indirecte contre le Directeur général. Plusieurs délégations de nouveaux États africains se sont abstenues de voter. Dans le courant de la session, le délégué de la Roumanie a soutenu que, par cette seconde mise aux voix, la Conférence s'était prononcée contre le désarmement. Le chef de la délégation soviétique a insinué que si l'Unesco avait adopté une position plus ferme, les délégués de l'URSS se seraient sentis mieux disposés envers cette organisation.

b) *Ingérence de l'étranger*

La délégation cubaine a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'une condamnation dirigée contre tout État tentant de s'immiscer dans les problèmes suscités par les conflits pouvant diviser une nation dans les domaines économique, social ou culturel; les représentants de Cuba ont souligné que ces interventions de l'étranger violent les droits reconnus par l'Assemblée générale de

l'ONU, et *ipso facto* par l'Unesco qui en est une institution spécialisée. Les pays du bloc soviétique ont tenté en vain de faire soumettre cette réclamation à la Commission juridique; au cours de la séance plénière, une majorité des deux tiers appuya la recommandation du Bureau s'opposant à ce que la déclaration cubaine soit inscrite à l'ordre du jour.

États non membres

Le Bureau a repoussé une proposition de la délégation tchécoslovaque, voulant que l'on distribue à tous les membres de la Conférence un communiqué de la République démocratique allemande dénonçant l'esprit de revanche de certains pays. L'URSS a demandé à l'Unesco de se prononcer sur l'admission de pays ne faisant pas partie des Nations Unies, mais l'examen de la demande et son adoption possible ont été remis à la prochaine session. En effet, cette initiative aurait exigé une modification de l'accord entre l'ONU et l'Unesco; sur la recommandation du Bureau, la question a été soumise au Conseil exécutif qui, s'il le juge à propos, présentera un rapport rédigé de concert avec le Directeur général à la douzième session.

Opposition au racisme

La délégation de Tchécoslovaquie a demandé aux délégués des États membres d'éliminer dans l'éducation de la jeunesse toutes les conceptions reposant sur des principes de supériorité raciale et d'intolérance nationale, ainsi que les idéologies fascistes, militaristes ou de caractère vindicatif; elle a demandé également que le Directeur général soumette un rapport sur ces problèmes à la douzième session. De son côté, la délégation du Royaume-Uni a soumis sans succès une contre-proposition; mais les représentants de l'Argentine ont fait adopter une formule de compromis qui, tout en demandant un rapport au Directeur général, ne contenait pas d'observations dirigées contre tel ou tel État membre.

Coexistence pacifique

L'Union soviétique a soumis de son côté une proposition tendant à aligner le programme d'information de l'Unesco sur la "coexistence pacifique". Le délégué du Royaume-Uni, citant M. Khrouchtchev et divers théoriciens communistes, a déclaré que cette expression impliquait la lutte des classes. Les représentants soviétiques ont accepté d'amender leur proposition en substituant à "coexistence pacifique" les termes: "rapports pacifiques de bon voisinage".

Mandat des représentants congolais

Tout comme les délégués à l'Assemblée générale, les représentants réunis à la Conférence de l'Unesco ont discuté avec passion des pouvoirs détenus par les envoyés du président Kasavubu. Malgré l'opposition de deux représentants de pays du bloc soviétique, et au milieu même de la session, la Commission de vérification des pouvoirs a présenté un rapport appuyé par la majorité des délégués et demandant à la Conférence générale de reconnaître les représentants de M. Kasavubu. En séance plénière, appuyé activement par Cuba, la Guinée et le Maroc, le bloc soviétique a employé tous les procédés dilatoires à sa disposition. Après le rejet de plusieurs motions proposant l'ajournement ou la suspension de la réunion ou du débat et l'adoption d'une motion recommandant

la clôture de la discussion, les délégués adoptèrent les recommandations de la Commission de vérification des pouvoirs. Tout comme au sein de l'Assemblée générale, la délégation canadienne s'est abstenue de voter.

Colonialisme

Au début de la session, la délégation soviétique a voulu faire inscrire à l'ordre du jour divers points se rattachant au colonialisme. Le plus important concernait la proposition de M. Khrouchtchev à l'Assemblée générale des Nations Unies, réclamant l'émancipation immédiate de tous les territoires coloniaux. La délégation soviétique avait sans doute escompté une tendance anticolonialiste chez les délégués asiatiques, qui s'est en effet manifestée, le jour de l'ouverture de la session, dans le discours de M. Rhadakrishnan, vice-président de l'Inde et membre de la délégation indienne. En combinant ce courant avec un assaut global contre l'Unesco, organisation qu'ils ont qualifiée de "procolonialiste", les représentants de l'URSS ont semblé dresser contre eux nombre des nouveaux États africains qui avaient placé dans l'Unesco bien des espoirs. Entre autres, les représentants du Sénégal, du Dahomey, du Mali, de la République Centre-Africaine et du Laos ont fait l'éloge de l'action colonisatrice de la France, tandis que le délégué du Sierra-Leone a repris à son compte les propos du premier ministre du Canada qui avait déclaré que les nouveaux États africains édifieraient leur avenir grâce à l'assistance multilatérale octroyée par l'intermédiaire des Nations Unies. Ces prises de position ont fait contrepoids à l'attitude soviétique; la résolution de l'URSS a été fusionnée avec un autre projet soumis par 23 pays afro-asiatiques, ce qui en a adouci quelque peu les termes. Après de longues discussions en séance plénière, ce nouveau texte a été adopté sans mise aux voix. Tout en approuvant nombre de passages de cette résolution, les délégués canadiens se seraient abstenus de voter s'il y avait eu mise aux voix afin d'éviter de se prononcer sur les principes politiques débattus au même moment par l'Assemblée générale. L'URSS a proposé en outre l'inscription à l'ordre du jour d'une demande d'admission à l'UNESCO, à titre plénier, des membres associés (territoires dépendants); mais cela aurait entraîné une modification de la Constitution et l'étude de ce point a donc été remise à la douzième session.

CONCLUSION

La session devait se terminer le 15 décembre, mais elle a été prolongée de 48 heures, afin de permettre l'examen de tous les points de l'ordre du jour. Tout en déplorant les discussions oiseuses de questions purement politiques ne relevant pas de l'Unesco, les délégués canadiens se sont dits convaincus que la Conférence se soldait en somme par de belles réussites.

Les États membres semblent avoir pris nettement conscience du rôle important de l'Unesco et être disposés à l'appuyer avec fermeté. Les succès répétés de l'Unesco dans tant de domaines – surtout dans celui de l'éducation – prouvent que les accusations qu'elle se complait dans des projets nébuleux ne sont pas fondées. L'Unesco se préoccupe surtout de projets urgents ou importants et son programme, fermement tracé, demeure assez souple pour lui permettre d'y insérer toute nouvelle proposition positive. Ainsi l'Unesco édifie l'avenir en partant de programmes importants, en coordonnant ses projets avec les vastes programmes de développement économique et social, grâce aux services d'un Secrétariat riche d'expérience, à des ressources permettant de répondre aux desiderata de la Conférence et de contribuer au règlement de certaines crises (comme celle du Congo l'été dernier). L'Unesco mérite la collaboration et l'appui de tous les États membres, qui par contre ne doivent pas craindre, bien entendu, de formuler des critiques. Nombre de projets et de méthodes de l'Unesco peuvent être modifiés ou améliorés. Il nous appartient de travailler à cette amélioration et de favoriser ses initiatives louables.

Le Canada, de l'avis de ses délégués, servira ses propres intérêts en participant avec ardeur et de façon positive à la réalisation des buts de l'Unesco. Mais pour retirer tous les avantages possibles de sa collaboration dans cet important organisme international, notre pays devra associer aux responsabilités gouvernementales la participation active de la Commission nationale pour l'Unesco et de chacun de ses membres.

On peut s'attendre que la douzième session de la Conférence générale soit très importante; les délégués anciens et nouveaux pourront analyser les tendances qui se sont fait jour pendant la session précédente, et prendre des décisions qui orienteront la politique future de l'Unesco. Les délégués canadiens à la onzième session espèrent que leur pays pourra jouer un rôle utile dans cette orientation.

C'est pourquoi, tenant compte du mandat de la Commission nationale et pour que le gouvernement puisse se renseigner dans les domaines ne relevant pas normalement de sa compétence, la délégation canadienne suggère que la Commission analyse de près le programme de l'Unesco et recommande l'élimination des points secondaires, en veillant à la sauvegarde de l'essentiel. La Commission pourrait rédiger des recommandations utiles et trouver les moyens par lesquels les Canadiens profiteraient davantage de l'activité de l'Unesco et participeraient plus efficacement à ses initiatives. Ce n'est pas là une tâche impossible pour un organisme dont les membres éminents représentent tous les secteurs que visent les programmes de l'Unesco.

La délégation canadienne souhaiterait que le Canada formule des recommandations en matière d'administration, de budget et de procédure.

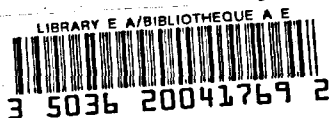
Elle estime que la complexité même de la tâche de l'Unesco exige la désignation des représentants bien avant l'ouverture de la Conférence; ceux-ci

pourraient consulter à loisir les documents indispensables et se renseigner sur les travaux antérieurs, afin d'être mieux au fait des questions à étudier à la douzième session. En outre, si d'une session à l'autre quelques-uns des délégués étaient les mêmes, la continuité des travaux en serait assurée.

Confiante dans l'œuvre accomplie par l'Unesco et persuadée que le fait d'y prendre une part active bénéficiera au Canada et aux Canadiens, la délégation canadienne espère que le Gouvernement d'Ottawa et la Commission nationale tiendront compte des présentes recommandations en considérant les relations futures du Canada avec l'Unesco.

Pour conclure, les délégués du Canada expriment leurs remerciements sincères au gouvernement qui leur a fait l'honneur de les choisir pour représenter le Canada à cette importante et dynamique session de la Conférence générale de l'Unesco.

DOCS
CA1 EA 61R25 FRE
Rapport de la delegation du Canada
a la 11ieme Session de la
Conference general de l'UNESCO. --
43269143



**LA DÉLÉGATION DU CANADA
À LA ONZIÈME SESSION DE
LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO**

ANNEXE I

- Président:** M. Marcel Cadieux
Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires
extérieures et délégué ministériel à la Com-
mission nationale canadienne pour l'Unesco
- Vice-président:** M. H. Russell MacEwan, député
New-Glasgow (Nouvelle-Écosse)
- Délégués:** M. J.-Marcel Bourbonnais, député
Terrasse Vaudreuil (Québec)
- M. Oakley Dalgleish
Rédacteur en chef et éditeur du *Globe and Mail*,
Toronto
- Le major Vincent Price
Ex-président national de l'Association cana-
dienne des Nations Unies, Toronto
- Délégués suppléants:** M. Pierre Gendron
Doyen de la Faculté de sciences de l'Université
d'Ottawa et délégué du Conseil national de
recherche à la Commission nationale cana-
dienne pour l'Unesco
- M. R.F. Sharp
Directeur et membre du Conseil exécutif de
l'Association canadienne de l'éducation, Surin-
tendant des écoles, Vancouver
- Mlle Norma Walmsley
Faculté des sciences politiques, Brandon
College, Brandon (Manitoba)
- Conseillers:** M. Eugène Bussière
Secrétaire de la Commission nationale cana-
dienne pour l'Unesco et directeur associé du
Conseil des Arts
- M. Ralph I. Churchill, conseiller
financier de la délégation permanente du Canada
auprès de l'OTAN, Paris
- Mlle Mary Q. Dench
Ministère des Affaires extérieures, Ottawa
- M. Lionel-V.-J. Roy
Délégué permanent du Canada auprès de
l'Unesco, Paris
- Secrétaire de la délégation:** M. Pierre Charpentier
Ambassade du Canada, Varsovie

